

# Grossesses non désirées

## Exemples d'actions de prévention

La Direction générale de la Santé (DGS) a lancé, en 1999, une étude-action sur la réduction des grossesses non désirées, en particulier chez les adolescentes et les jeunes adultes.

Les directions départementales des affaires sanitaires et sociales ont été sollicitées pour proposer un programme d'actions visant à renforcer l'information en matière de contraception, à apporter un soutien aux relais d'informations, à améliorer l'accès aux moyens contraceptifs... Trois départements, choisis par la DGS, ont bénéficié d'un soutien financier de 2000 à 2002 pour la mise en œuvre de leur programme : le Rhône, la Seine-Saint-Denis et la Somme.

La DGS a confié à la Fnors l'élaboration d'un état des lieux préalable dans les trois départements, le suivi du déroulement des programmes de prévention, et la réalisation d'un bilan final, accompagné de recommandations sur certaines actions pouvant être reproduites dans d'autres départements. Ce travail a été mené, sous l'égide de la Fnors, par les ORS des trois régions concernées : Ile-de-France, Picardie et Rhône-Alpes.

Cette plaquette présente les cinq actions qui, à l'issue du travail de la Fnors et des ORS, ont paru reproductibles dans d'autres départements

### La démarche de la Fnors et des ORS

#### État des lieux initial dans les trois départements

- Analyse d'indicateurs de santé (socio-démographie, mortalité, offre de soins, grossesse, IVG) ;
- Analyse des méthodes d'intervention des acteurs locaux impliqués dans le domaine de la contraception et de l'IVG ;
- Choix de trois départements "témoins" (Isère, Val-d'Oise et Aisne).

#### Suivi du déroulement des actions

- Participation aux réunions des comités de pilotage départementaux ;
- Rédaction de rapports d'étapes en fin d'années 2001 et 2002 sur l'état d'avancement des programmes ;
- Participation à une journée d'échanges organisée par la DGS entre les acteurs de l'étude-action des trois départements.

#### Bilan final et recommandations

Rédaction du rapport final qui présente, pour chacun des trois départements, le projet initial, le comité de pilotage, les actions menées, puis l'état des lieux final en termes d'indicateurs et d'interventions des partenaires locaux. En conclusion, le rapport propose des recommandations sur les démarches générales à suivre pour mener une action et présente cinq actions, issues des programmes des trois départements, qui seraient susceptibles d'être reproduites ailleurs.

### Recommandations générales pour la mise en œuvre d'actions de prévention

#### ➔ Identifier les priorités et les stratégies

- Constituer un comité de pilotage départemental
- Établir un état des lieux préalable s'appuyant sur une approche quantitative (indicateurs) et qualitative (perception du problème par les acteurs de terrain)
- Déterminer les priorités : c'est le rôle du comité de pilotage, à partir de l'état des lieux

#### ➔ Organiser un programme d'actions

- Donner un rôle important au comité de pilotage pour assurer un travail en équipe, s'assurer de la cohérence du programme, demander les financements, établir par écrit le contenu des actions envisagées dans le programme, puis en suivre le déroulement
- Prévoir l'évaluation des actions à deux niveaux :
  - évaluation du processus des actions : comment l'outil de prévention a-t-il été élaboré ? quelle diffusion a été faite ?...
  - évaluation du résultat et de l'impact des actions : les objectifs ont-ils été atteints ? d'autres effets ont-ils été constatés ?

## Service d'aide aux femmes enceintes en difficulté (SAFED)

*Objet de l'action : Créer un service qui prend en charge les jeunes filles et les femmes enceintes en difficulté, associant suivi médical de la grossesse et aide psycho-sociale.*

Cette action a été mise en place dans la Somme dans le cadre de l'étude action 2000-2002.

- Le **local** du SAFED doit avoir un accès facile, de préférence en ville pour permettre un accès par les transports en commun, et pour avoir à proximité différents services aidant les femmes à suivre leur grossesse et répondant à leurs questions (gynécologue, PMI, CPEF...).
- Le **personnel** doit être suffisamment nombreux et qualifié : secrétaire (appels téléphoniques et prises de rendez-vous), sage-femme (suivi de la grossesse), psychologue et assistante sociale. Ce personnel peut dépendre d'autres structures déjà existantes et participer au SAFED par conventions.
- Le travail doit se faire en **collaboration avec les partenaires** (PMI, CPEF, hôpitaux, cliniques, gynécologues...) et des réunions sont indispensables pour définir la façon dont le SAFED peut intervenir en complémentarité et avec un rayon d'action départemental.
- L'**information** sur l'existence du SAFED et sur ses missions est nécessaire et doit être répétée auprès de l'Éducation nationale, des médecins généralistes et

spécialistes, des travailleurs sociaux... par exemple sous forme de plaquettes d'information à destination des professionnels de santé et du public visé.

- Un **système d'information** pour le suivi de l'activité et son évaluation doit être mis en place dès le début de l'action : mesurer l'activité en termes quantitatifs (nombre de personnes suivies) mais aussi qualitatifs (âge, commune du domicile, situation de précarité, partenaire qui a envoyé la personne vers le SAFED, suite envisagée de la grossesse, etc.).

### Le SAFED mis en place dans la Somme

Il a pour but de créer un réseau de surveillance sur le département, et d'offrir un accompagnement et une prise en charge globale des jeunes filles et des femmes enceintes en difficulté. Il est coordonné à partir du CHU d'Amiens et piloté par une sage-femme et un assistant social, mais peut bénéficier de l'appui du personnel du Centre de gynécologie obstétrique et du Centre de planification et d'éducation familiale. Le SAFED propose un suivi social aux femmes, une orientation vers la psychologue pour celles désirant pratiquer une IVG, un suivi après accouchement ou IVG pour instaurer un mode de contraception fiable.

## Le Photolangage® "Adolescence, amour et sexualité"

*Objet de l'action : Organiser des séances de Photolangage auprès de groupes de jeunes. Il s'agit d'un outil de communication et de réflexion basé sur la photographie.*

Cette action a été menée dans le Rhône dans le cadre de l'étude action 2000-2002.

- Le Photolangage permet de faire un **travail en profond** sur les représentations des participants. Il n'est pas un outil de transmission d'informations. Il est donc pertinent pour aborder de façon globale l'amour et la sexualité.
- La **formation des utilisateurs** au maniement de l'outil Photolangage est nécessaire pour qu'ils maîtrisent le déroulement des échanges. Cette formation s'adresse à des professionnels ayant une bonne connaissance du sujet (la sexualité, la contraception), des compétences pour animer un groupe, ainsi qu'une certaine aisance avec la photographie.
- Cet outil permet de **communiquer et de réfléchir** sur les représentations, ce qui implique que chaque participant soit prêt à échanger et écoute sans jugement l'expression des autres.
- Il convient également de disposer d'un **temps d'intervention suffisant** puisque l'utilisation du Photolangage nécessite 1h30 à 2h.
- Le Photolangage n'étant pas un outil de transmission d'informations, il convient de prévoir un **temps supplémentaire**, si nécessaire, pour faire passer des informations sur la contraception.

### Le Photolangage élaboré dans le Rhône

L'outil a été conçu par un chercheur du CNRS sur le thème «Adolescence, amour et sexualité». Il est destiné à des groupes de jeunes de 15 à 18 ans. Il est basé sur le principe d'une question ou deux à poser aux membres du groupe, qui choisissent des photos illustrant leur réponse. Le dossier mis au point (et testé) dans le Rhône comporte une cinquantaine de photos qui renvoient à des situations de la vie quotidienne et à des éléments plus symboliques (loisirs, couples, grossesse, famille...). Des questions à poser ont été déterminées. Un livret de présentation et d'utilisation a également été conçu et trois séances de formation d'animateurs ont eu lieu. Le dossier définitif a été édité en 2003.

## Le théâtre forum "X=Y ?" : la prévention des comportements sexistes

**Objet de l'action :** Prévenir la violence dans les relations garçons-filles, notamment dans les relations amoureuses, à l'aide de représentations du théâtre forum auprès de jeunes des collèges (3<sup>ème</sup>) et lycées.

Cette action a été menée en Seine-St-Denis dans le cadre de l'étude action 2000-2002.

- Cette action nécessite en préalable un **travail entre adultes** des institutions où se déroule l'action pour l'organiser l'action et en définir le contenu. De même, une sensibilisation préalable des jeunes est nécessaire sur leur capacité à jouer des situations prenant en compte leur vécu personnel. En effet, cet outil doit permettre un échange entre les jeunes et les adultes qui les entourent, par le biais d'un travail sur les représentations, sur les stéréotypes et les rôles de chacun, dans le but de prévenir les comportements sexistes.
- L'action doit être préparée avec des professionnels formés à la **technique du théâtre de l'opprimé**. Il est nécessaire de faire appel à des comédiens ou, le cas échéant, à d'autres personnes formées à la technique du théâtre de l'opprimé. Cette nécessité entraîne un coût important.
- À l'issue de la représentation, une **discussion** doit avoir lieu pour que les idées exprimées, les représentations, les demandes d'information puissent être partagées et intégrées.
- L'évaluation de cette action consiste essentiellement en une **évaluation de processus** : description du projet global dans lequel s'inscrit le théâtre forum, conditions de mise en place, moyens, partenariats, public concerné, séances d'éducation à la santé proposées... Une évaluation d'impact d'une telle action serait très lourde et coûteuse à mettre en place, et supposerait de disposer d'indicateurs pour mesurer le développement de compétences psycho-sociales.

**L'outil théâtre forum X=Y? utilisé en Seine-Saint-Denis par le Mouvement français pour le planning familial (avec la Délégation départementale aux droits des femmes et le Conseil général)**

Les comédiens du théâtre-forum jouent une première fois quatre scènes devant les jeunes, évoquant des situations différentes que peuvent vivre les jeunes : le sport à l'école, les rôles sexués au sein de la famille, deux situations de relations amoureuses. Ensuite, les spectateurs sont invités à venir sur scène pour jouer le rôle d'un personnage et faire une proposition. Les comédiens improvisent également. A l'issue des improvisations des jeunes et des comédiens, le débat est ouvert sur les représentations, les stéréotypes, et les discussions sont animées par les professionnels du planning familial.

## Formation conjointe des professionnels de l'Éducation nationale et des CPEF

Cette action a été mise en place dans le Rhône dans le cadre de l'étude action 2000-2002.

**Objet de l'action :** Améliorer les capacités de communication des intervenants en éducation à la sexualité de ces deux organismes sur le thème de la sexualité des jeunes

- **Le contenu de la formation** doit être élaboré par diverses institutions concernées par la formation et l'éducation à la sexualité : Education nationale, Conseil général, Centres de planification familiale associatifs, organismes intervenant en tant que formateurs... Il doit prendre en compte les besoins et attentes communs aux personnels de l'Education nationale et des CPEF.
- **Les choix des formateurs** doit tenir compte des objectifs de la formation et du public. Ils peuvent alterner les échanges entre participants, les mises en situation et les apports de connaissance.
- Il est intéressant de constituer des **groupes de participants** limités en nombre (une vingtaine), rassemblant les professionnels exerçant dans la même zone géographique, pour qu'ils se connaissent mieux entre eux et apprennent à travailler ensemble.
- **L'évaluation** de la formation doit être prévue dès le début de l'action avec un questionnaire pré-test permettant d'analyser les attentes. L'évaluation des résultats doit se dérouler en fin de formation avec un questionnaire post-test qui concerne l'atteinte des objectifs, la réponse aux attentes des participants, et leur satisfaction concernant le contenu de la formation. Une évaluation de l'impact de la formation peut aussi être mise en place quelques mois après la formation pour évaluer les conséquences sur la pratique.

**La formation menée dans le Rhône :** "Education à la sexualité : comment en parler avec des groupes d'adolescents de collèges et de lycées ?"

Le contenu de la formation a été élaboré par le Conseil général, la Ddass avec l'Ecole des parents et des éducateurs et l'Education nationale. Elle a concerné une centaine de personnes par groupes de 20. Elle durait 5 jours. Les principaux thèmes abordés étaient : sexualité sous divers aspects (biologique, psycho-affectif, historique, juridique, philosophique...), pratiques et problématiques sexuelles, éducation à la sexualité, dimension partenariale, animation de groupes, outils d'animation...

## Elaboration et diffusion de matériel d'information

**Objet de l'action :** Mettre en place une action de communication après avoir identifié des besoins et des thèmes, et défini des objectifs et des résultats attendus.

Cette action a été menée dans les trois départements dans le cadre de l'étude action 2000-2002 :  
- Rhône : plaquette sur la sexualité  
- Seine-St-Denis : information sur les CPEF, la contraception d'urgence et les violences  
- Somme : plaquette de présentation du SAFED

- Le matériel d'information créé doit être adapté au public visé : textes, dessins, photos, documents papier, sonores...

**Exemple dans le Rhône :** la plaquette d'informations créée contient beaucoup de textes ce qui est une limite pour les jeunes qui ne sont pas à l'aise avec l'écrit. Toutefois, les témoignages nombreux permettent aux jeunes de s'identifier à certaines personnes qui s'expriment, et de relativiser leur situation par rapport à d'autres.

- L'implication de personnes du public ciblé est une garantie de bonne adaptation du matériel d'information à ce public (participation à l'élaboration, test, avis...).

**Exemple dans le Rhône :** la plaquette d'information destinée aux jeunes de 15-25 ans a été créée grâce au travail en parallèle d'un groupe de professionnels et d'un groupe de jeunes.

- Le matériel élaboré doit être facilement reconnaissable et identifiable.

**Exemple en Seine-Saint-Denis :** l'ensemble du matériel d'information sur les centres de planification familiale, sur la pilule contraceptive et la contraception et sur les agressions sexuelles répondent à une unité de couleur (blanc et bleu pâle) et à des représentations picturales communes.

- La diffusion du matériel d'information peut être couplée avec une action : heures d'éducation à la sexualité dans les établissements scolaires, actions de prévention, journée d'information, visite d'un centre de planification

familiale, etc. Elle peut également se faire par une mise à disposition en accès libre. Les lieux de diffusion sont notamment les lieux fréquentés par les jeunes : institution scolaire mais aussi les autres lieux plus orientés vers l'insertion professionnelle, la santé ou le social. Les radios écoutées par les jeunes, les radios locales, la télévision (plages horaires des jeunes) sont aussi des supports de diffusion à privilégier.

**Exemple dans le Rhône :** la diffusion a été "accompagnée", lors de réunions, d'entretiens individuels, d'actions auprès de groupes, ou les documents ont été mis à disposition de façon libre sur des présentoirs, dans les structures ou lors de manifestations. Il a été convenu de privilégier les lieux et les populations qui n'avaient pas d'accès facile à ces informations, en préférant la modalité "distribution accompagnée".

- L'évaluation doit s'intéresser au minimum au volume de diffusion du matériel (nombre d'exemplaires). Une évaluation de l'impact (c'est-à-dire des changements induits grâce à l'information) peut être difficile du fait de l'existence d'autres sources d'information que le matériel diffusé. Mais il est possible de réaliser une enquête dans la population concernée (même auprès d'un nombre limité de personnes) pour mesurer sa connaissance et son appréciation de l'outil d'information.

**Exemple dans le Rhône :** la plaquette d'information a été évaluée après sa diffusion auprès de quelques dizaines de jeunes d'un lycée général et d'un lycée professionnel.

### Les matériels d'information élaborés dans les départements

- **Rhône :** Plaquette d'information pour les 15-25 ans « Sexualité... parlons-en ! »

La plaquette (32 pages) a été élaborée par un groupe de professionnels avec une participation importante des jeunes eux-mêmes : détermination des thèmes qu'ils voulaient voir traiter et présentation de témoignages de jeunes (recueillis par l'association départementale d'éducation à la santé). Cette plaquette a été éditée en 100 000 exemplaires et largement diffusée dans les lieux de vie fréquentés par les jeunes.

- **Seine-Saint-Denis :** Affiche et dépliant sur les centres de planification, Carte sur la contraception d'urgence, Plaquette « Osons en parler » sur les violences

Ces matériels ont été diffusés dans les CPEF du département, auprès des responsables de la PMI, de l'Aide sociale à l'enfance, du service social, de la délégation départementale aux droits des femmes, des dispensaires d'hygiène sociale, des infirmières scolaires, de la CPAM, des missions locales... Au total, cela représente environ 3 000 affiches et 40 000 déliants sur les centres de planification, 65 000 cartes sur la contraception, 40 000 plaquettes «Osons en parler».

- **Somme :** Plaquette destinée aux professionnels et plaquette destinée aux femmes  
Ces plaquettes ont été imprimées en 5 000 exemplaires chacune et diffusées auprès des médecins généralistes, de l'Inspection académique, des centres de planification familiale... Celle destinée aux femmes explique le soutien que peut leur apporter le SAFED. Celle destinée aux professionnels rappelle le réseau de prise en charge et les partenaires (hôpital, maternité, PMI, centres de planification familiale, médecine libérale, éducation nationale...).

### IMPORTANT

L'intégralité du rapport de la Fnors et des ORS qui présente le bilan final de ces programmes d'actions de prévention des grossesses non désirées est accessible sur les sites internet suivants :

- Ministère de la Santé et de la Protection sociale : [www.sante.gouv.fr](http://www.sante.gouv.fr)
- Fnors : [www.fnors.org](http://www.fnors.org) (rubrique «Les publications»)

Fédération nationale des observatoires régionaux de la santé

62 boulevard Garibaldi 75015 PARIS - Tél 01 56 58 52 40 - Fax 01 56 58 52 41 - Mail [info@fnors.org](mailto:info@fnors.org) - Web [www.fnors.org](http://www.fnors.org)